

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie le 5 mai 2025 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour.

**(25-05-59)**      Il est proposé par le conseiller Greer que les minutes de la réunion du 7 avril soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-60)**      Il est proposé par la conseillère Crawford d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-61)**      Il est proposé par le conseiller Greer d'accepter la soumission de Jason Hynes Construction Inc. pour la réparation de l'asphalte sur le chemin Front au montant de 23 796 \$, taxes en sus. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-62)**      **Vente d'immeubles**

Il est proposé par la conseillère Crawford que la directrice générale a soumis au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières de plus de 1000 \$ dues à la municipalité, à compter du 11 septembre 2025 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la province de Québec. Cette déclaration est approuvée par le Conseil et la directrice générale est autorisée à entreprendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC de Pontiac tous les immeubles dont les taxes foncières demeurent impayées à la date limite de paiement. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(25-05-63)**      **Autorisation de la vente d'immeubles**

**ATTENDU QUE**      la municipalité de Bristol peut soumissionner et acquérir des propriétés mises en vente pour des taxes municipales impayées, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**ATTENDU QUE**      les propriétés seront mises en vente pour non-paiement des taxes conformément à la Résolution n° 25-05-62;

**ATTENDU QUE**      le Conseil croit qu'il est approprié d'autoriser la directrice générale à soumissionner et éventuellement à acquérir ces propriétés sur la liste pour non-paiement des taxes;

**PAR CONSÉQUENT** conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la directrice générale, Christina Peck, à soumissionner pour, au nom de la municipalité de Bristol, les propriétés qui font l'objet de la vente pour non-paiement des taxes prévue pour le 11 septembre 2025, le montant des taxes en capital, intérêts et coûts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-64)** Il est proposé par la conseillère Crawford d'accepter Alex Mahon comme nouveau membre du comité d'urbanisme. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-65) Programme RénoRégion**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé, deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, qu'elle abandonne le programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger les déficiences majeures de leurs modestes résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de maintenir plusieurs milliers de personnes dans leur logement, dans des régions où la crise du logement est importante, où il n'y a pas de logements abordables et encore moins de logements à prix modique;

**CONSIDÉRANT QUE** plus d'un millier de familles sont inscrites sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le 27 mars dernier, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au premier ministre du Québec, M. François Legault, de faire preuve de compassion envers nos citoyens et nos familles les plus vulnérables en remédiant d'urgence à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans plusieurs villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'habitation, France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme RénoRégion a coûté moins de 18 millions de dollars par année au gouvernement du Québec et qu'il ne représente que 0,0001 % de l'ensemble des dépenses, mais que la ministre justifie cette décision en invoquant une saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, soit une fraction des coûts réels de construction des nouvelles unités de logement dont le ministre fait la promotion;

**CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, à la demande de la SHQ, la FQM a soumis une série de propositions visant à accroître l'efficacité du programme et à le rendre plus accessible afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version améliorée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme est préjudiciable aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par la conseillère Twolan-Graham que la municipalité de Bristol demande au premier ministre du Québec, François Legault, et à sa ministre responsable de l'habitation, France-Élaine Duranceau, de relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année fiscale 2025-2026, et de s'engager à son financement à long terme ; et de poursuivre le processus d'amélioration du programme afin d'assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-66)** Il est proposé par la conseillère Kilgour de faire un don de 500 \$ à la Société Agriculaire du Pontiac en appui à la foire de Shawville 2025. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-67)** Il est proposé par le conseiller Greer d'accepter la proposition soumise par Calumet Media pour la conception et la mise en œuvre d'un nouveau site Web au montant de 10 000 \$, et que la directrice générale est autorisée à signer le contrat. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-68)** Il est proposé par la conseillère McConnell de changer de compagnie pour les services bancaires débit et crédit du bureau municipal pour la compagnie Héritage. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-69)** Il est proposé par la conseillère Twolan-Graham de faire un don de 400 \$ en achetant une table soirée des hommes pour une levée de fonds pour l'aréna de Shawville. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

**(25-05-70)** Il est proposé par la conseillère Crawford que les factures totalisant 101 251,04 \$ soient payées pour le mois d'avril. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-71)** Il est proposé par la conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de mars. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(25-05-72)** Il est proposé par le conseiller Greer de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.